

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées et de restituer dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
8 Mai 1875.

Bulletin politique.

Nous possédons enfin, dans sa teneur intégrale, la Note adressée le 15 avril par le cabinet de Berlin au gouvernement belge. M. le comte d'Aspremont-Lynden en a lu mardi la traduction à la Chambre des représentants ; il a fait suivre cette lecture de celle de sa propre réponse, qui est datée du 30 avril. Le dossier est donc aujourd'hui complet.

M. d'Aspremont-Lynden n'a guère fait, dans les paroles qu'il a adressées à la Chambre, que reproduire, avec quelques changements de termes, le contenu de sa dépêche au ministre de Prusse à Bruxelles, et il n'en pouvait être autrement. Son langage, hâtons-nous de le reconnaître, a été, en ces deux circonstances, ferme et habile tout ensemble.

Quant à la Note allemande, avec des apparences de modération étudiée, elle reproduit toutes les prétentions émises précédemment par le gouvernement impérial, elle leur donne même un caractère général qu'elles n'avaient point au début. Ceci, du reste, était connu, et l'on a été disposé à voir un signe favorable dans cette transformation de l'incident, d'abord spécial à la Belgique, en une question d'ordre européen. Il n'y avait plus guère là, disait-on, qu'une thèse doctrinale, qui pouvait être discutée à loisir et qui n'était pas de nature à mettre le feu au monde ; on pouvait dormir en paix. A vrai dire, M. de Bismark ne nous semble pas si disposé à faire bon marché de son « idée », à la laisser s'évanouir comme une fantaisie momentanée de sa riche imagination. Son agent à Bruxelles parle sérieusement du fameux projet de révision de la législation universelle, et il paraît très-persuadé de la résolution où serait son gouvernement de le conduire à bonne fin.

Et après tout, qu'y a-t-il d'extraordinaire à ce que M. de Bismark se croie la puissance d'amener l'Europe à introduire dans ses lois les dispositions qu'il jugerait nécessaires à ce qu'il appelle la « sécurité » de l'empire ? Ne regarde-t-il pas l'Europe tout entière comme son domaine, et ne lui a-t-on pas laissé prendre l'habitude de parler et d'agir en maître ?

Cependant il n'est pas sans se rendre compte des difficultés de cette dernière entreprise. Aussi n'a-t-il garde de délaissier, pour s'attacher uniquement à la poursuite d'un tel dessein, les réclamations particulières qu'il a élevées contre la Belgique. Le comte Perponcher insiste en terminant sur les obligations particulières qui s'imposent à elle « en vertu du privilège de neutralité » dont elle jouit. C'est là une théorie que l'on ne veut pas abandonner à Berlin, et dont on espère bien tirer parti un jour.

En attendant, le cabinet belge profite avec adresse de la manœuvre exécutée par l'adversaire.

A propos de l'affaire Duchesne, il renouvelle ses déclarations antérieures, à savoir : « que si quelques puissances modifiaient le droit pénal commun de manière à ériger en délit la simple intention ou la proposition non agréée, — il ne pouvait ajouter : la plaisanterie déplacée, — il aurait à

examiner ce problème de droit pénal et probablement suivrait le mouvement. » Même façon, passablement ironique, de répondre en ce qui touche l'invitation adressée au gouvernement du roi de « rechercher » comment chaque Etat doit remplir ou pratiquer l'obligation qui lui incombe d'empêcher ses sujets de troubler la paix intérieure des voisins et de porter atteinte aux bonnes relations internationales. »

Cette question, dit le comte d'Aspremont-Lynden, « touche toutes les nations qui se font un devoir de veiller à la paix commune. » Aussi, « lorsque le gouvernement du roi aura été instruit des dispositions qui seront adoptées en Allemagne et ailleurs pour amener ces changements dans le système de la législation universelle, il s'attachera à les étudier dans leurs rapports tant avec les mœurs et les traditions de la Belgique qu'avec les libertés garanties par sa Constitution, et il apportera dans cet examen le plus sincère désir de concourir au maintien des bonnes relations internationales. »

M. de Bismark n'aura pas dû être extrêmement flatté de se voir à ce point pris au mot ; en cette escarmouche épistolaire, ce n'est pas aux plumes de sa chancellerie qu'appartient la palme, il l'aura compris comme tout le monde.

En réalité, il n'obtient rien du tout, si ce n'est cette courte réponse aux allusions du comte Perponcher touchant les obligations spéciales de la Belgique en tant qu'Etat neutre :

« La Belgique est bien résolue à remplir ses devoirs d'Etat neutre dans un esprit amical et dans l'étendue que leur assigne le droit international. »

Tel est le résultat actuel de la discussion ; nous ne tarderons pas à savoir s'il a plu au tout puissant chancelier de la prolonger.

Chronique générale.

Le Times publie une correspondance alarmiste d'un correspondant parisien où il est dit que le parti militaire en Allemagne veut la guerre avec la France, qui a obtenu des conditions de paix trop favorables et a recouvré trop vite ses ressources financières et militaires.

Le correspondant ajoute que, dans la prochaine conférence entre les empereurs Guillaume et Alexandre, il s'agirait simplement de la question de savoir s'il y aura paix ou guerre avec la France.

Le Times, en commentant cette lettre, dit :

« Nous ne croyons pas pouvoir rendre un meilleur service à la paix internationale qu'en constatant ainsi, dans toute leur extravagance, les craintes de certains politiques de Paris. »

« La France, il est vrai, travaille à rétablir sa force militaire, mais elle ne veut nullement la guerre. Nous ne pouvons croire qu'une partie considérable ou puissante du peuple allemand poursuive une idée aussi cynique. »

« L'Allemagne n'a pas besoin qu'on lui apprenne qu'elle commettrait une violation flagrante de la moralité internationale si elle rompait la paix conclue récemment avec la France. »

« Si ces bruits, que nous ne publions que pour leur ôter tout crédit, étaient tant

soit peu fondés, nous en trouverions probablement l'origine dans les fanfaronnades des soldats prussiens, dans l'imprudence de la presse de Berlin et peut-être dans quelques vagues menaces qu'ont laissées tomber des hommes d'Etat qui attribuent à l'intimidation une grande valeur diplomatique. »

Nous voici presque arrivés à la veille de la rentrée. Les réunions extra-parlementaires vont commencer, à l'effet d'arrêter la ligne de conduite à tenir dans la session qui va s'ouvrir.

Nous n'avons pas besoin de rappeler aux députés combien il importe qu'ils soient tous à leur poste ; il en est des batailles parlementaires comme des autres, qui tournent bien ou mal, selon qu'elles sont bien ou mal engagées. Avis aux retardataires.

On évalue à 450 le nombre de députés déjà rentrés à Paris.

On lit dans la Patrie :

« Samedi, il doit y avoir une réunion officieuse des membres de la gauche, pour faire choix des 75 sénateurs à présenter aux suffrages de la Chambre. »

« Les députés républicains que nous avons vus désirent donner 38 sièges à des députés et en réserver 37 pour les illustrations — non de la France, mais du parti — prises en dehors de l'Assemblée. »

D'après le Bien public, les groupes de la gauche sont décidés à voter la proposition Courcelle si, dans l'entrevue qu'il y aura avec la commission chargée de l'examiner, M. le président du conseil déclare que le ministère ne s'opposera pas à ce que les élections générales aient lieu avant la fin de l'année. Dans le cas contraire, ils voteront pour la convocation des collèges vacants et exprimeront le désir que les élections aient toutes lieu simultanément.

La Bourse a été très-agitée ces jours-ci par l'exécution de notabilités financières dont il a été beaucoup question dans ces derniers temps. Ces exécutions ont entraîné une nouvelle et forte baisse sur toutes les valeurs du Crédit mobilier. On parle d'agents de change et de personnages bonapartistes comme étant très-compromis.

M. le ministre de l'intérieur a exprimé le désir que tous les préfets fussent à leur poste au moment de l'ouverture de la Chambre. Aucun congé n'est accordé maintenant à ces fonctionnaires.

S'il faut en croire le Bien public, la commission de la presse, animée des intentions les plus libérales, serait décidée à proposer, dans le projet de loi qu'elle prépare, l'abolition du droit d'interdiction de vente sur la voie publique.

On se rappelle que M. de Meaux avait adressé une circulaire aux présidents des chambres de commerce et des chambres consultatives de l'agriculture, des arts et manufactures, pour appeler, en prévision

de la prochaine échéance des traités de commerce et de navigation, ces corps à délibérer sur les conditions économiques les plus propres à rassurer, à satisfaire et à concilier les intérêts qu'ils représentent.

La chambre de commerce de Marseille s'est déclarée pour le maintien des traités internationaux. Elle estime que, seuls, ces traités présentent au commerce les garanties de stabilité nécessaires à son développement, et, rappelant ce qui s'est passé en 1872, elle ajoute qu'elle ne saurait voir avec peine l'impossibilité absolue pour les Etats qui l'adoptent de modifier leurs tarifs.

Elle approuve cependant le désir du ministre d'abolir certains impôts trop onéreux ; elle indique même deux impôts qui lui paraissent destinés à disparaître : l'aggravation du timbre sur les effets de commerce et l'impôt sur la petite vitesse.

La chambre propose de frapper les sels d'une surtaxe de deux centimes.

Il se confirme qu'une entente s'est établie entre le ministère, le président de l'Assemblée et les chefs de la majorité du 25 février, au sujet du règlement des travaux parlementaires.

En vertu de cet accord, M. d'Audiffret-Pasquier présenterait, au retour de l'Assemblée, un ordre du jour ne comprenant qu'un nombre restreint de projets de loi, dont la discussion pourrait être terminée dans les délais d'une session ordinaire.

L'Assemblée serait appelée de la sorte à voter sur l'époque de sa dissolution. Les autres projets et propositions de loi dont elle est saisie, seraient renvoyés à la législature suivante.

Une promotion de généraux assez importante vient d'avoir lieu dans l'armée. Les noms que nous avons publiés sont pour la plupart connus de tout le monde, depuis les événements des dernières années.

Les nouveaux généraux de division sont MM. le comte Reille, de Potier, Colin, Appert, Gresley, de Galiffet, Chareton, de Salignac-Fénelon.

Le général Appert, chef du service de la justice militaire à l'armée de Versailles.

Le général de Galiffet, qui a concouru à la répression de la Commune, si difficile dans les premiers temps, où l'on avait peu de troupes à sa disposition, s'est également illustré par un voyage d'exploration des plus hardis dans le Sahara.

En dernier lieu, M. le général de Galiffet était à la tête de la 34^e brigade d'infanterie de la 16^e division militaire du 8^e corps d'armée, commandé par M. le général Ducrot, et dont le siège est à Bourges.

Le général Chareton a associé son nom aux récents travaux de l'Assemblée sur la réorganisation militaire.

M. de Salignac-Fénelon commandait la brigade d'artillerie du 5^e corps d'armée et la subdivision du Loiret.

Parmi les nouveaux généraux de brigade, M. Charreyron, colonel du 9^e régiment de chasseurs ;

M. Cousin de Montauban, colonel du 4^e régiment de hussards, et fils du général de Palikao ;

M. d'Andigné, colonel attaché à l'état-major général du gouverneur militaire de Paris.

Cette promotion, attendue depuis longtemps, était rendue nécessaire par suite de la

retraite ou du décès de plusieurs officiers généraux.

Un maire a-t-il le droit de convoquer le conseil municipal un jour de fête légale, à l'heure de la messe ?

C'est une question qu'un journal pose à l'administration supérieure au sujet du maire de Sainte-Menehould, qui a jugé à propos de convoquer son conseil municipal pour le jeudi 6 mai, jour de l'Ascension, à dix heures du matin.

M. Armand Pihoret, préfet du Finistère, délégué par le général Vinoy, grand chancelier de la Légion-d'Honneur, pour remettre au frère Juminien, directeur des écoles de Brest, la croix de la Légion-d'Honneur que lui a conféré un récent décret, est arrivé à Brest dimanche matin.

Entouré de M. Monjaret de Kerjégu, député du Finistère; de M. Villiers, conseiller général; du directeur de l'École normale de Quimper, d'un grand nombre d'ecclésiastiques, d'officiers de marine, de frères de la doctrine chrétienne, de notabilités de la ville et du département, M. Pihoret, après quelques paroles émuës, auxquelles le frère Juminien a répondu en forts bons termes, a donné l'accolade au nouveau légionnaire et a voulu attacher la croix d'honneur sur sa robe de bure.

LA CONCURRENCE ALLEMANDE.

Ouvrons les yeux et sachons nous rendre compte des dangers qui menacent notre commerce, et, par suite, notre industrie, notre prospérité, notre force, notre avenir.

Ces dangers sont de plusieurs sortes. Nous ne voulons aujourd'hui en signaler que deux seulement, qui se compliquent ou peuvent se compliquer d'intérêts politiques de premier ordre.

Nous avons à redouter, d'un côté, les chemins de fer de la Belgique, de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Italie, convergeant vers la trouée du Saint-Gothard pour nous enlever les marchés de l'Orient, les bénéfices du percement de l'isthme de Suez et une partie du transit de l'Europe continentale avec l'Angleterre.

Nous sommes menacés, d'autre part, par le rapide développement de la marine marchande allemande appelant une flotte de guerre de plus en plus formidable, et créant au nouvel empire fondé par M. de Bismark des intérêts de plus en plus dangereux sur les côtes de la mer du Nord et dans d'autres contrées.

La concurrence par le Saint-Gothard ne commencera pas avant quelques années; mais le temps marche vite, et l'activité qu'on déploie pour l'achèvement de cette grande entreprise devrait stimuler la nôtre qui reste endormie ou ne s'applique qu'à des projets rivaux et discordants.

Quant à l'extension de la marine marchande de l'empire d'Allemagne, elle est incessante, et le gouvernement fait de constants efforts pour accroître sans relâche cette source de richesse, ce puissant stimulant de l'industrie, cet instrument de bien-être à l'intérieur et d'influence au dehors.

Une statistique que nous avons les yeux montre que la marine allemande s'est accrue, depuis 1867, de plus d'un cinquième comme nombre de navires et de 300,000 tonnes.

Mais l'enseignement, en cette matière, est surtout dans la comparaison.

Les chiffres suivants seront donc éminemment instructifs. Ils représentent le tonnage respectif des principales marines d'après les documents les plus récents.

Angleterre et colonies.	7.014.000
Etats-Unis.	3.465.000
Allemagne.	1.309.000
France.	4.447.000
Italie.	1.069.000
Russie.	807.000

Assis sur deux mers, avec des ports magnifiques et une double ligne de côtes au nord et au sud de la Méditerranée, nous n'occupons, comme le montrent les chiffres précédents, que le quatrième rang parmi les puissances commerciales. L'Italie nous talonne, et bientôt peut-être elle nous aura dépassés, car elle s'outille avec un fébrile empressement.

L'Autriche elle-même menace gravement par son port de Trieste notre commerce

dans la Méditerranée, et Marseille, au milieu de sa prospérité, n'est pas sans appréhensions.

Qu'avons-nous donc à faire pour résister à la concurrence étrangère ?

Cette question comporte des réponses multiples. Chacun de nos ports a son opinion à donner, ses griefs à faire valoir. Mais nous exprimerons une vérité bien comprise aujourd'hui en disant que le développement de notre navigation intérieure serait le plus sûr moyen de triompher.

Nous pouvons, en effet, avec nos canaux et nos rivières convenablement aménagés, l'emporter par le bon marché des transports sur la concurrence des chemins de fer étrangers. Nous ajouterons que la navigation intérieure, en fournissant abondamment à nos navires un fret d'aller qui leur a manqué jusqu'à présent, nous permettrait, par ce seul fait, de devenir la première puissance marchande de la Méditerranée.

ALEX. BONNEAU.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LA CINQUANTAINE

L'ÉCHO SAUMUROIS.

Le 3 juillet 1773 paraissait pour la première fois, dans la capitale de l'Anjou, un journal intitulé: *Affiches d'Angers*.

Le 8 mai 1825, un nouveau journal, portant le titre: *Affiches de Saumur*, faisait son apparition dans la seconde ville du département.

L'un, devenu le *Journal de Maine-et-Loire*, est aujourd'hui plus que centenaire;

L'autre, connu maintenant sous le nom d'*Echo Saumurois*, vient d'atteindre sa cinquantaine.

Il y a près de deux ans — au commencement de juillet 1873 — nous reproduisons l'article célébrant le centenaire de la feuille angevine;

Aujourd'hui, nous venons signaler le demi-siècle d'existence du journal dans lequel nous écrivons ces lignes.

C'est à partir du 8 mai 1825, en effet — il y a cinquante ans, jour pour jour — que parut chez M. Adolphe Degouy, prédécesseur de la maison Paul Godet, le premier numéro des *Affiches de Saumur*.

Ce nouvel organe de publicité — hebdomadaire à sa naissance ainsi que l'avait été son voisin d'Angers — était distribué tous les dimanches matin, et se composait d'une demi-feuille d'impression — 16 pages in-8°, plus ou moins, — suivant l'abondance des matières.

Le prix de l'abonnement était de 8 fr. par an et de 5 fr. pour six mois.

Jusqu'à cette époque, l'Anjou n'avait possédé, comme feuille locale, que le *Journal politique et littéraire du département de Maine-et-Loire*, qui avait supprimé son titre d'*Affiches d'Angers* le 1^{er} janvier 1842.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la naissance du journalisme à Saumur, événement qui marqua une ère nouvelle de progrès pour la cité, il n'est pas sans intérêt de reproduire ici les articles commençant le premier numéro des *Affiches, annonces et avis divers de Saumur*, portant la date du DIMANCHE 8 MAI 1825 :

« Depuis longtemps un Journal d'ANNONCES était désiré à Saumur; la crainte de ne livrer au public qu'une feuille de peu d'intérêt nous avait retenus jusqu'à ce jour; enfin, déterminés par l'importance du Commerce et des Tribunaux de cette ville, déterminés surtout par l'espoir que notre Journal sera accueilli avec bienveillance de MM. les Négociants, auxquels il sera, en quelque sorte, indispensable par les nombreux renseignements qu'il pourra leur offrir; de MM. les Avoués, auxquels il facilitera l'exécution des divers articles du Code de Procédure; de MM. les Notaires, qui pourront, à ce moyen, donner une plus grande publicité aux ventes dont ils seront chargés; nous ferons tous nos efforts pour lui donner l'intérêt dont il est susceptible. Afin d'atteindre ce but, et pour diminuer la sécheresse des annonces judiciaires ou commerciales, chaque numéro contiendra quelque article de littérature ou de poésie, que nous extrairons le plus souvent des journaux les mieux estimés de la capitale. Toutefois nous insérerons avec plaisir, et même avec reconnaissance, les articles

inédits que voudront bien nous communiquer les amis des lettres et des arts. »

PONT DE SAUMUR.

« Jeudi dernier, 5 mai, a été lancé le premier Caisson de Pile du Pont du Duc de BORDAUX, qui se construit dans cette ville, dans la même direction que le beau pont dit de *Cessart*, à la construction duquel l'emploi des caissons a eu lieu en France pour la première fois.

La nouveauté d'un pareil spectacle avait attiré un grand nombre de personnes, qui n'ont pu voir sans étonnement la marche régulière d'un caisson du poids d'environ 75,000 kil., qui, placé d'abord horizontalement, s'est bientôt trouvé sur un plan incliné de 19 degrés, dans le prolongement duquel, après plusieurs efforts pour vaincre la pression, il a pris sa course avec une grande vitesse, et s'est lestement mis à flot. »

A la suite de ces lignes venaient les annonces judiciaires et autres qui occupaient la plus large place dans les pages du nouveau journal.

Plusieurs années s'étaient écoulées lorsque les *Affiches de Saumur*, dont le format s'était modifié, devinrent bi-hebdomadaires jusqu'au 30 décembre 1837. Ce journal en était alors à son 754^e numéro.

A partir du 1^{er} janvier 1838, il paraît trois fois la semaine, sous le nom d'*Affiches Saumuroises*.

Le 5 juin suivant, la même feuille traite pour la première fois de matières politiques et prend le titre de *Moniteur Saumurois*.

Au commencement de mars 1839, celui-ci se réunit à un autre journal de création récente appelé *Courrier de Saumur*. Et l'unique journal de la localité est imprimé sous ce dernier titre dans la maison de M. A. Degouy, ainsi que chez son successeur, M. Paul Godet, à partir du 10 novembre de la même année.

Le *Courrier de Saumur*, appartenant à une société d'actionnaires, cesse de paraître le 5 octobre 1842 et fait place à l'*Echo Saumurois*, dont l'imprimeur fut en même temps le propriétaire-gérant.

Ainsi, sous des dénominations diverses, avec les quelques transformations que nous venons de rappeler, le journal actuel entre bien réellement demain dans sa cinquantième année d'existence, dont 34 ans avec le titre qu'il porte aujourd'hui.

Au 1^{er} septembre 1872, à la suite d'une dernière transformation dont nous ne parlons que pour mémoire, tant elle fut de courte durée, l'*Echo Saumurois* est devenu quotidien.

Sa collection contient un recueil intéressant de tous les événements politiques, des idées émises par les divers organes de la capitale et de la province; et, pour la chronique locale, il offre aux annalistes des documents précieux et complets pour tout ce qui se rattache à notre ville, à notre arrondissement, à notre département et même à la contrée, grâce à un service rapide de correspondances de toutes directions.

M. le comte de Beaupoil de Saint-Aulaire, qui avait été nommé, en quittant Saumur, secrétaire général des Alpes-Maritimes, vient d'être appelé à la sous-préfecture de Saintes (Charente-Inférieure).

FÊTE DE BIENFAISANCE A CHINON.

On lit dans le *Journal de Chinon*:

« Le conseil municipal de Chinon vient de décider qu'il serait organisé une fête à l'occasion de l'ouverture complète de la ligne des Sables jusqu'à Tours. Il a chargé six de ses membres de cette organisation.

« Cette nouvelle a été accueillie avec un véritable enthousiasme par la population chinonaise, toujours heureuse de pouvoir affirmer combien elle avait à cœur la réalisation de ses vœux: le passage à Chinon même de la ligne de la Vendée et l'établissement de sa gare au Jardin-Anglais.

« On parle, pour cette fête, qui doit avoir lieu au commencement de juin, de surprises féériques. Plusieurs personnes, dont le bienveillant et empressé concours était acquis à la municipalité, ont été convoquées par la commission d'organisation nommée par le conseil municipal.

« Prochainement, nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce qui aura été décidé pour le programme de cette fête de bienfaisance, appelée, dit-on, à amener un grand nombre d'étrangers dans notre charmante cité. »

Nous empruntons à la dernière livraison du *Dictionnaire historique* de M. Célestin accompli en Maine-et-Loire à la fin de la campagne de 1871.

Cet article est une rectification d'un récit erroné publié dans le *Dictionnaire historique* que à l'occasion du Château de la Bertraie, commune de Clefs:

« Le 25 janvier 1871, à 11 heures du matin, au moment où la compagnie de mobiles du Gers, établie en grand garde à Prise-Bonne (Sarthe), à 6 kil. de Clefs, était levée par une compagnie de mobilisés de Maine-et-Loire [2^e ban, 1^{re} légion, les Prussiens, venus sous bois, entourèrent la ferme, tuèrent les hommes qu'ils surprirent sans défense, et culbutant les petits postes espacés pour relia la garde au bourg, poussèrent jusqu'à Clefs sans y pénétrer. M. Benoit, sous-préfet de Baugé, rencontra les mobiles en retraite à la Butte-Noire et les ramena, en leur annonçant l'arrivée d'une colonne de secours partie de Baugé et qui presque en même temps qu'eux, vers la tombée de la nuit, rentra à Clefs, commandée par le lieutenant-colonel Tessié de la Molte. La petite troupe, ainsi réunie, comprenait dès lors onze compagnies de mobilisés de Maine-et-Loire, deux de mobiles du Gers, un escadron de cuirassiers, un peloton de hussards, deux pièces d'artillerie de montagne, en tout environ 1,200 combattants.

« Le lendemain 26, entre dix et onze heures du matin, elle sortit en reconnaissance dans la direction de La Flèche. Sur l'avis reçu de la présence des Prussiens au château de la Bertraie, le commandant de Maille, à la tête du 3^e bataillon de mobilisés et dirigé par un garde-chasse, gagna par des sentiers détournés le château signalé, où seulement cinq uhlands avaient paru, occupés les communs, le parc, les deux côtés de la grande route et jeta ses tirailleurs dans les bois au-delà du ruisseau de Mélinais. L'artillerie, de son côté, s'installait dans l'avenue, dominant la route jusqu'à 1,200 mètres de portée, pendant que les cavaliers du commandant Schemmel, envoyés à la découverte, mettaient pied à terre à hauteur de la butte de Prise-Bonne pour faire le coup de feu avec les premières sentinelles ennemies qui se replièrent jusqu'aux faubourgs de La Flèche. A ce moment, deux canons en sortirent, soutenus par une colonne d'infanterie avec quelques cavaliers, et vinrent reprendre position à Prise-Bonne, sans essayer même d'approcher sous le feu de nos tirailleurs. La canonnade, ainsi inutile et lointaine, s'éteignit bientôt d'elle-même, sur l'ordre donné à nos troupes, malgré leur vive ardeur, de rentrer au bourg où venait tout au même instant les rejoindre de la Rairie une réserve, commandée par M. de la Frégeolière. Un hussard avait été tué, deux mobilisés atteints légèrement. De la veille, 30 hommes tués, blessés, prisonniers manquaient à l'appel, dont deux officiers. »

FOULQUES-NERRA.

Nous extrayons les lignes suivantes du compte-rendu de la dernière séance de la Société archéologique de Touraine:

M. Lèques donne lecture d'un compte-rendu de l'*Histoire de Foulques-Nerra, comte d'Anjou*, par M. Alexandre de Salies.

M. Lèques envisage spécialement le génie militaire de cette grande figure du moyen-âge si vigoureusement dessinée par l'auteur.

Entre Eudes 1^{er}, comte de Blois, et Foulques III, comte d'Anjou, c'était à qui posséderait la Touraine. L'enchevêtrement des domaines de l'un et de l'autre existait principalement dans la Touraine méridionale; aussi cette contrée fut-elle surtout le champ clos des deux antagonistes.

Le comte de Blois possédait le comté de Tours, les villages de Montrichard, Montbazon, Chinon, Langeais; de plus, il était seigneur de Saumur.

Le comte d'Anjou, de son côté, était maître de Montrésor, Villantroys, Sainte-Maure; de plus, il était seigneur d'Amboise, de Loches et de Lahaye. Il avait encore deux autres places dans la Touraine septentrionale: Moran au nord d'Amboise, Semblançay au nord-ouest de Tours.

Eudes vint attaquer Amboise en 988; mais à la nouvelle de l'arrivée prochaine de Foulques, il leva le siège et rétrograda sur Blois d'abord, ensuite sur la place de Châteaudun, devant laquelle il essuya une déroute complète.

Malgré sa victoire, Foulques avait senti que la lutte durerait aussi longtemps que la Touraine n'appartiendrait pas entièrement soit à l'un, soit à l'autre; c'est pourquoi il prit la détermination de s'emparer d'abord de la capitale du comté, et ayant appelé à son aide Adelbert, comte de Périgord, il vint investir et prendre la ville de Tours en 990. Mais ayant occupé militairement la basilique et le cloître de Saint-Martin, les habitants ne purent lui pardonner cette profanation: ils se soulevèrent et les Angevins furent chassés de la ville.

Sans forces suffisantes pour entreprendre un nouveau siège, Foulques n'abandonna pas néanmoins l'exécution de son premier plan. Il imagina d'occuper certains points et d'y construire des châteaux-forts. On le voit, de 990 à 994, bâtir les châteaux de Montrésor, Montbazou, Sainte-Maure, Langeais, Lahaye, Moran et Semblançay.

M. Lèques signale ici le caractère particulier, au point de vue architectural, des châteaux que les deux adversaires construisirent à l'envi.

Les châteaux élevés par le comte d'Anjou affectent invariablement dans leur tour maîtresse la forme carrée et sont toujours construits en belle pierre d'appareil. De plus, le donjon est posé près de l'enceinte commandant le côté de la place dont l'accès était le plus facile. C'était la tradition normande: le maître veut être à l'avant-garde.

Au contraire, les châteaux élevés par le comte de Blois présentent la forme ronde dans leur tour maîtresse et sont bâtis en moellons réunis par un ciment semblable à du béton. De plus, le donjon est placé au centre des enceintes, au point le moins exposé. C'est la tradition franque: le maître cherche à se rendre inaccessible.

Eudes comprit bien vite qu'une fois la capitale prise, la possession de la Touraine devait être singulièrement compromise; aussi résolut-il de s'emparer de Montbazou dont le siège fut long et difficile, puis il tourna ses forces contre Langeais qui tomba en sa possession en 995.

Foulques, serré de près, allait être obligé d'accepter les conditions de paix de son adversaire, lorsque l'intervention du roi Robert vint les lui rendre moins dures.

Eudes I^{er} étant mort, Foulques partit pour Jérusalem (1002). Son absence dura un an et demi. Ce temps fut mis à profit par le nouveau comte de Blois et ses partisans pour ravager les terres de l'ennemi absent. A son retour, Foulques tourna vers la vallée du Cher ses plans stratégiques. Il construisit le château de Montrichard et s'empara de la Champagne de Touraine ainsi que de la tour du Brandon qui la commandait. Maître alors des trois grandes vallées de la Vienne, de l'Indre et du Cher, Foulques fit un second pèlerinage à Jérusalem en 1011.

Le comte de Blois, Eudes II, prend alors des dispositions pour affranchir la Touraine de la domination du comte d'Anjou; il veut s'emparer de Montrichard, mais Foulques le devine, et quand celui-ci se porte sur cette ville, il rencontre l'armée du comte d'Anjou rangée en bataille sur le point culminant du plateau. Encore une fois Foulques était vainqueur; mais Tours restait à prendre.

A cet effet, d'après M. Lèques, Foulques se serait emparé de Montboyau, position entre la Loire et la Choisille, à quelques kilomètres de Tours, et y aurait élevé un fort, de manière à tenir ainsi l'entrée de la vallée, comme par Semblançay il en tenait la tête.

C'est ce retranchement qu'Eudes et Gelduin vinrent assiéger. Foulques alla au devant, mais, ayant appris que Saumur était sans défenseurs, il revint sur ses pas, traversa à gué la Loire et la Vienne, assiégea Saumur, la livra aux flammes et de là se précipita sur Montboyau. Eudes leva aussitôt le siège de Montbazou et courut à Montboyau. C'est ce que Foulques attendait. A l'arrivée du comte de Blois, il se retira dans la direction de Loches, où l'ennemi n'osa aller le rejoindre, et il fit rentrer son armée dans l'Anjou.

L'année suivante, le comte de Blois vint faire sans succès le siège de Saumur, puis celui d'Amboise, qu'il fut obligé de lever, puis une seconde fois celui de Saumur. Cette entreprise se termina par un traité, aux termes duquel Saumur restait au comte d'Anjou à la condition qu'il détruirait la forteresse de Montboyau.

Après la mort d'Eudes III (1037), Foulques, déjà vieux, chercha à reprendre les

places que son ennemi lui avait enlevées. Il prit Langeais en 1037; les Chinonais lui donnèrent leur ville et le château, et, plus tard, en 1039, il s'empara de Montbazou; enfin la trahison lui livra la forteresse de Saint-Aignan, la dernière place qu'il lui importait de posséder.

Son plan stratégique était amené à complète exécution; mais, par une bizarre décision de la destinée, la ville de Tours, l'objectif de toute sa vie, il ne lui était pas réservé de la posséder.

Foulques mourut le 24 juin 1040. Son corps fut transporté à Loches et inhumé dans l'église du Saint-Sépulcre de l'abbaye.

M. Lèques termine son intéressante communication, laquelle est accueillie avec les témoignages d'une faveur marquée, par l'appréciation suivante:

En résumé, dit-il, l'*Histoire de Foulques-Nerra, comte d'Anjou*, composée par M. de Salles, est un livre sérieux, bien fait, qui se recommande et par le mérite de l'œuvre et par l'attrait du sujet.

On lit dans le *Phare de la Loire*:

Mardi soir, au théâtre de la Renaissance, pendant le quatrième acte du *Naufrage de la Méduse*, une fusée lancée du centre du théâtre a atteint à l'œil droit M. Huidou, pompier de service. Cet accident entraîne la perte de l'œil.

M. Huidou, âgé de 35 ans, est père de famille.

Les journaux de Nantes nous annoncent que demain dimanche, 9 mai, doit avoir lieu, dans le chef-lieu de la Loire-Inférieure, l'ascension du ballon le *Saturne*, le même qui naguère passa par dessus les Pyrénées. L'aérostat s'élèvera dans les airs à cinq heures du soir.

Le *Luçonnois* raconte une tentative d'assassinat qui vient d'avoir lieu au village des Huttes, commune de Nalliers:

Une noce avait lieu dans ce village. Au repas du soir, vers neuf heures, une altercation s'éleva entre deux convives. Le sieur Bertrand reprocha à Brizard d'avoir moins payé que lui lorsqu'ils marièrent leurs enfants ensemble; d'autres convives s'interposèrent: la discussion cessa.

Une demi-heure après, Brizard se leva de table pour s'en aller chez lui; il n'avait pas fait cent mètres qu'il fut rejoint par Bertrand, qui se jeta sur lui et le terrassa en lui portant un coup de couteau dans le bas-ventre. Bertrand ne se contenta pas de cette première victime; Brizard fils, venu au secours de son père, reçut, lui aussi, un coup de couteau dans le côté droit; une troisième personne arrivant pour désarmer Bertrand, qui avait toujours son couteau à la main, les deux lames ouvertes, celui-ci se retournant, l'atteignit à l'omoplate. Un quatrième individu, voulant le désarmer, fut blessé au doigt. Ce n'est qu'à l'arrivée de plusieurs autres personnes qu'on pu saisir ce forcené et le désarmer.

Le sieur Brizard père a été grièvement blessé; sa vie est en danger.

Faits divers.

On nous a raconté une histoire assez singulière qui défraie, depuis quelques jours, la chronique d'une ville voisine de notre département. Nous taisons le lieu de la scène et le nom des personnages.

Un riche négociant de la ville que nous ne nommons pas avait un jeune commis auquel il portait quelque intérêt; garçon sage, laborieux, exact, il avait su conquérir par sa conduite l'estime de son patron. Cependant, depuis quelques mois, le caractère du jeune homme devenait sombre, une préoccupation constante, à laquelle les affaires de commerce paraissaient tout à fait étrangères, dominait son esprit; sa gaieté naturelle s'était totalement évanouie.

Ces symptômes n'échappèrent point à la clairvoyante sollicitude de M. X... (nous désignerons par cette initiale de fantaisie l'honorable industriel chez lequel travaillait le héros de cette histoire). Il prit, en conséquence, le parti d'interroger ce dernier, et parvint à lui faire avouer ce qu'il soupçonnait déjà; celui qui perdît *Trois* et alluma la guerre entre les deux coqs de Lafontaine, s'était présenté à lui sous la forme d'une

aimable et belle jeune fille. M. X..., n'étant pas homme à laisser la confiance inachevée, voulut connaître l'objet de cette passion concentrée, mais tout ce qu'il put obtenir, ce fut d'apprendre que la demoiselle appartenait à une famille trop riche pour qu'il restât quelque espoir au pauvre commis à 1,200 fr. d'appointements.

Mais la demoiselle, dit M. X..., connaît-elle tes sentiments pour elle?

Oh! pour cela, je suis sûr qu'elle les partage.

Eh bien, alors, il n'y a pas d'obstacle à ce que tu triomphes. Enlève-la.

Ce conseil, donné à bout portant, laissa un moment le jeune homme interdit. Cependant le moyen paraissait lui sourire, et il était probablement sûr du consentement de la partie intéressée, car l'objection qu'il fit ne tomba que sur le manque de ce que Figaro appelle le nerf de l'intrigue:

Si ce n'est que l'argent qu'à ce plan l'on oppose, Lever un tel obstacle est pour moi peu de chose,

dit, ou à peu près, M. X..., qui présenta en même temps au Lovelace formé par ses conseils un billet de 500 francs.

Tiens, mon ami, ajoute-t-il, pars, enlève; tu pourras avec cette avance le dérober, pendant quelques jours, aux recherches, et goûter avec ta belle fugitive les douceurs d'une lune de miel anticipée. Pendant ce temps-là nous tâcherons d'arranger l'affaire et de mener l'aventure à bonne fin. Et, maintenant que j'y pense, voilà notre commis-voyageur qui est revenu depuis hier, prends son cabriolet, ce sera un moyen plus sûr de fuir sans laisser après toi des indices accusateurs.

Le jeune homme ne manqua pas de profiter des excellentes dispositions de son patron, et, après l'avoir remercié avec la plus grande effusion de cœur, il partit pour exécuter le plan indiqué, emportant la bénédiction et les 500 fr. de son généreux protecteur.

Le soir, M. X... se mettait à table avec la profonde satisfaction d'avoir coopéré au bonheur de deux êtres qui lui en paraissaient si dignes. Cependant une place restait vide à table: c'était celle de sa fille. On l'appelle, on la cherche partout; point de nouvelle. Un affreux soupçon traversa l'esprit de M. X... En effet, ses conseils avaient été suivis et avaient même réussi au-delà de ses espérances.

Notre jeune commis avait enlevé la fille de son patron!

M. X... n'a eu rien de mieux à faire que de tenir sa promesse et de donner à l'intrigue, si bien ourdie par lui, le dénouement favorable qu'il avait fait espérer.

On vient d'arrêter pour vol un individu nommé P., dans les antécédents duquel on a révélé une condamnation pour un fait assez curieux.

Il y a quelques années, exerçant le braconnage, il avait feuilleté les livres de prétendues sciences occultes qui parcourent encore les campagnes, tels que le *Tresor d'Agrippa*, le *Petit et le Grand Albert*, la *Clef de Salomon*, etc., et il y avait appris un secret très-utile aux gens de sa profession. Ce secret consiste à mêler à la poudre de chasse les os pulvérisés d'un pendu, cette mixture étant réputée empêcher le bruit d'un coup de feu sans en diminuer la portée.

P. résolut d'en faire l'expérience avec un camarade.

A la pâle clarté des étoiles ils allèrent au cimetière déterrer un pauvre diable mort perpendiculairement peu de jours auparavant.

Les deux sorciers voulaient d'abord lui couper la tête; mais, soit que cette opération leur répugnât, soit qu'elle présentât quelques difficultés, ils se contentèrent d'une main.

L'un d'eux mit cette main dans une boîte remplie de chaux vive où les chairs furent bientôt détruites par la substance corrosive. Les os, pulvérisés conformément aux prescriptions du *Petit-Albert*, furent ensuite mélangés à la poudre dont se servirent les braconniers.

Ils réussirent à demi; il n'y eut pas d'explosion, mais ce fut parce que la poudre ne valait plus rien.

A ceux qui seraient tentés d'imiter les deux braconniers, il est bon de faire connaître que ce sont, non les os d'un suicidé par strangulation, mais ceux d'un pendu par autorité de justice qu'exige, pour être efficace, la prescription magique.

RECETTES UTILES.

Vous connaissez le légume que l'on désigne sous le nom de « poireau. » On le met dans le pot au feu. En Picardie, on en fait du flan. Pline affirme que, de son temps, le suc qu'on extrayait de ce légume noircissait les cheveux, blanchissait le teint et facilitait la digestion. Eh bien! une autre propriété a été découverte par un chien.

Les piqûres d'insectes — guêpes, frelons, abeilles, taons, cousins, etc. — sont instantanément guéries au moyen d'un poireau; il suffit de frotter la partie blessée avec ce légume, et l'enflure est aussitôt conjurée; la douleur n'a pas eu le temps de naître, ou, si elle a commencé, elle cesse instantanément.

Ce remède, nous l'avons déjà dit, a été découvert par un chien. Cet animal, piqué au nez par une guêpe, s'en alla droit au potager de son maître, y déracina un poireau, le lacéra avec ses griffes, puis s'en frotta le nez, dont la douleur et l'enflure disparurent rapidement. Le maître du chien était un médecin de campagne. Après s'être fait piquer exprès par tous les insectes de sa contrée et chaque fois s'être guéri par la méthode du poireau, découverte par son chien, il a informé l'Académie des sciences des heureux résultats obtenus.

Un horticulteur répandit un vase d'eau bouillante sur ses pieds. Il était seul, la douleur le clouait sur place et l'empêchait d'aller demander du secours. Une plante d'aloès se trouvait près de lui. Il arracha une des feuilles en forme de sabre, la fendit en deux et l'appliqua sur la brûlure pour que la fraîcheur de la plante grasse diminuât un peu les douleurs qu'il éprouvait.

A sa grande surprise, à mesure qu'il oignait ses pieds du suc vert que contenait la feuille, il se teignait en violet et la souffrance disparaissait, pour employer l'expression populaire, comme on si on l'eût enlevée avec la main. — Le lendemain, il ne restait même pas de trace des ravages qu'avait fait l'eau bouillante; seulement, la teinture violette persista pendant une dizaine de jours.

A quelque temps de là, un professeur de botanique, à Gand, renouvela sur le bras de sa cuisinière le traitement dont la découverte est due au hasard. Il appliqua sur le bras de la pauvre fille un pansement fait avec des feuilles d'aloès, et il obtint les mêmes résultats que l'horticulteur de Belleville.

Enfin, M. Houlet, directeur des serres du Muséum, agit de la même façon à l'égard d'un ouvrier dont un jet de vapeur avait transformé le dos en une vaste plaie. La guérison fut aussi complète que dans les autres cas dont je viens de parler.

Dernières Nouvelles.

LA TROISIÈME NOTE.

S'il faut en croire une correspondance adressée de Berlin, 5 mai, au *Courrier de France*, M. de Bismark viendrait d'envoyer au gouvernement belge une troisième note, au sujet d'une épître épiscopale d'une extrême violence, lancée par l'évêque de Namur.

La *Correspondance Havas* publie la note suivante, qui vise évidemment la « correspondance allemande » du *Times* citée à notre première page:

« Des bruits ont circulé à la Bourse, au sujet de nos relations extérieures. Aucune nouvelle n'est arrivée ici, aucun incident n'a surgi qui puissent justifier ces rumeurs. »

Sur le conseil des ministres tenu mercredi, le *Temps* donne les lignes suivantes:

« Le conseil des ministres a duré fort peu de temps; M. Dufaure, qui devait communiquer à ses collègues les projets de loi complémentaires de la constitution, a remis cette communication à vendredi prochain; le conseil ne s'est occupé que de la position à prendre par le gouvernement dans la question du mode de scrutin: aucune décision n'a été prise. »

Pour les articles non signés: P. GODART.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Le Salon de 1875: renseignements préliminaires. — Le Chaudron du diable, nouvelle, par M. G. de Cherville (suite). — Nos gravures: Salon de 1875: tableaux reproduits par l'Illustration: *Hallali sur pied; équipage de cerf (forêt de Fontainebleau)*, par M. de Penne; — *Un jour de calme (Haute-Egypte)*, par M. Bridgman; — *Contes à l'imagination*, tableau de Corot; — *Mendiant*, tableau de M. Perrault; — *La France pittoresque: Provens*; — *Sénégal: retour de la colonne expéditionnaire envoyée contre Amadou-Se-*

kou. — Bulletin bibliographique. — Les Théâtres. — Chronique du Sport. — Revue comique du mois, par Bertall. — Revue financière de la Semaine. — Faits divers. — Léo Lespès.

Gravures: Salon de 1875: *Hallali sur pied; équipage de cerf; forêt de Fontainebleau*, tableau de M. Penne; — *Un jour de calme (Haute-Egypte)*, tableau de M. Bridgman; — *Contes à l'imagination*, tableau de Corot; — *Mendiant*, tableau de M. Perrault. — La France pittoresque: Provens. — Colonies françaises (Sénégal): réception par le colonel Vallière de la colonne expéditionnaire envoyée au Cayor, à son retour à Saint-Louis. — Revue comique du mois, par Bertall (14 sujets). — Léo Lespès. — Echecs. — Rébus.

Les Millionnaires de Paris

Cette œuvre, due à la plume de MM. OCTAVE FÈRE et EUGÈNE MORET, que publie actuellement l'Opinion Nationale, est appelée à un succès des plus éclatants. LES ABONNÉS NOUVEAUX ont droit à recevoir gratuitement tout ce qui a paru de cet important roman. ABONNEMENTS: 16 fr. par trimestre. Adresser les mandats à l'administration, 3, rue Coq-Héron, PARIS.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers: 5 heures 30 minutes du matin. 11 — — — — — du soir. 6 — 10 — — — — —

Départs de Poitiers pour Saumur: 5 heures 40 minutes du matin. 10 — 40 — — — — — du soir. 5 — 35 — — — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 MAI 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance décembre.	63	50		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	727	50		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	640		23	50
4 1/2 % jouiss. septembre.	93	10		Crédit Mobilier	217	50	15	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	825			50
5 % jouiss. novembre.	101	70		Crédit foncier d'Autriche	542	50	8	Société autrichienne, j. janv.	662	50		25
Obligations du Trésor, t. payé.	468	75		Charentes, 400 fr. p. j. août.	355			OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1867	233	50	50	Est, jouissance nov.	533	75	6	Orléans	306			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	460			Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	912	50		Paris-Lyon-Méditerranée.	309	25		
— 1865, 4 %	490			Midi, jouissance juillet.	688	75		Est	305			
— 1869, 3 %	325			Nord, jouissance juillet.	1160		15	Nord	307			
— 1871, 3 %	297			Orléans, jouissance octobre.	917	50	1	Ouest	302	75		
— 1875, 4 %	448	75	3	Ouest, jouissance juillet, 65.	585		5	Midi	301			
Banque de France, j. juillet.	3890			Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	585			Ouest	302	75		
Comptoir d'escompte, j. août.	582	50		Compagnie parisienne du Gaz.	986	25	11	Midi	301			
Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet.	480			Société immobilière, j. janv.	38	75	7	Deux-Charentes	275	50		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	370			C. gén. Transatlantique, j. juillet.	250			Vendée	225			
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	920							Canal de Suez.	508	75		

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875.)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. 3 heures 08 minutes du matin, express-poste. 6 — 15 — — — — — (s'arrête à Angers) omnibus. 9 — 01 — — — — — omnibus. 1 — 33 — — — — — soir, omnibus. 4 — 19 — — — — — express. 7 — 23 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 04 minutes du matin, omnibus-midi. 8 — 20 — — — — — omnibus. 9 — 50 — — — — — express. 12 — 38 — — — — — soir, omnibus. 4 — 44 — — — — — omnibus. 10 — 28 — — — — — express-poste. Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Saumur.

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, En l'étude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur, Le dimanche 6 juin 1875, à midi.

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés, Dépendant de la succession de M. Reveau.

1^o UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Fidélité, n° 19. Revenu 1,000 fr. Mise à prix. 15,000 fr.

2^o ET UNE AUTRE MAISON

Située à Saumur, rue du Petit-Mail, n° 5. Mise à prix. 12,000 fr.

Voir les placards apposés.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, Le dimanche 9 mai 1875, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur,

TROIS MAISONS

Au Pont-Fouchard, commune de Baugneux.

La première, occupée par M. Ouzilleau, charron.

La deuxième, à côté de la précédente, occupée précédemment par M. Douet.

La troisième maison, occupée par M^e Fouchard.

S'adresser, pour voir les lieux et pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire. (194)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

A Saumur, rue du Petit-Pré, n° 11.

Composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, trois chambres au premier étage, cave, cour avec bâtiment au fond.

Revenu: 240 francs. — Mise à prix: 2,000 francs. S'adresser audit notaire. (56)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur,

Le dimanche 23 mai 1875, à une heure après midi,

LES IMMEUBLES

Dont le détail suit,

Dépendant de la succession de M^e Marie Péan, veuve Rathouis.

1^o Une MAISON, à Saumur, rue de la Chouetterie, n° 24;

Sur la mise à prix de 5,000 fr.

2^o Une autre MAISON, n° 10, même rue;

Sur la mise à prix de 800 fr.

3^o Et un JARDIN, sur la rue de l'Hôtel-Dieu;

Sur la mise à prix de 1,200 fr. Toutes facilités pour le paiement. S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur. (248)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

BIENS A VENDRE

En totalité ou par lots, FORMANT UN ENSEMBLE

Situés communes de Vivy, St-Lambert et Blou, près Saumur.

1^o La belle ferme de Placé, de 25 hectares.

2^o Le moulin à eau de Placé, avec terres de 2 hectares 30 ares.

3^o La Bourillière, de 30 hectares.

4^o L'Oucheraie, de 13 hectares.

5^o Le grand bois de Monts, de 17 hectares 35 ares 60 centiares.

6^o Le bois de Placé, de 3 hectares.

Facilités de paiement. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire. (258)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1875,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 85,

Actuellement occupée par M^e veuve Pineau.

Cette maison comprend: Salon, salle à manger, cuisine, sept chambres à coucher, greniers, cave, bâtiment pour bœufs, écurie à quatre chevaux, grande remise et greniers à fourrages, jardin. S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, 50.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE BELLE MAISON

Au centre de la ville,

Comprenant: salle à manger, petit salon à côté, office, cuisine, grand salon, cinq chambres à coucher, cabinets de toilette, mansardes, deux greniers, deux caves, écurie, remise et cours. S'adresser à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (135)

HOTEL DE L'ESPERANCE

Petite rue St-Nicolas,

A LOUER Pour la Saint-Jean 1876.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

A VENDRE

D'OCCASION,

Une petite devanture de magasin en bon état. S'adresser à M. VAUCELLE, menuisier, rue Cendrière.

WEBER

Ancien palefrenier, se charge de soigner les chevaux, les dresser et les tondre. S'adresser rue Dacier, n° 11.

UN HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

VENTE PAR ABONNEMENT

L'Agence du Commerce de Trouville-sur-Mer expédie, contre un timbre de 25 cent., ses prix de montres or, pendules, couverts, métal blanc, toiles, linge, literie, draps pour vêtements sur échantillons; Lunettes cristal épuré, avec lesquelles la vue revient comme à 15 ans. On reçoit 6 paires (franco), pour choisir à sa vue. L'on a 4 jours pour retourner les objets qui ne conviennent pas et l'on paie ceux que l'on garde par 12^{ms}, de mois en mois, ou 10 0/0 d'escompte au comptant. (252)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

21,000 Batteuses 21,000

à bras et à la force de deux chevaux, d'un nouveau système, ont été vendues pendant six années. — Leurs prix, d'après la force, francs 300 — jusqu'à francs 800 — franco à la frontière française. Pour des renseignements, s'adresser à

Maurice Weil jeune, fabricant de machines, Vienne (Autriche), Franzensbrückenstrasse, 13.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, inventeur — 9, rue de la Paix

Vient de paraître:

L'ODYSSÉE D'HOMÈRE

MISE.

A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

D'APRÈS LES TRADUCTIONS DE BITAUBÉ et de POPE

Par F. DABURON, Ancien Magistrat.

Prix: 2 francs.

A Saumur, chez GRASSET, libraire, rue Saint-Jean; JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, et au bureau du journal.

VENDU AU PROFIT DES PAUVRES ETUDES DRUIDIQUES

Par A. C. G. — 1^{er} fascicule, 50 centimes.

Chez tous les libraires et papetiers; chez l'auteur, rue du Marché-Noir, 9, et au bureau du journal.

LA MODE UNIVERSELLE

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

PREMIÈRE ÉDITION

Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.

Paris. Départem^{ts}. Un an. 6 fr. 8 fr. Six mois. 3 50 4 Trois mois. 2 » 2 »

ÉDITION DE LUXE

Donnant les mêmes numéros que la première édition, plus 36 gravures coloriées.

Paris. Départem^{ts}. Un an. 15 fr. 18 fr. Six mois. 8 fr. 10 fr. Trois mois. 4 fr. 5 fr.



ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATUITS.

Paris, J. BAUDRY, éditeur.

On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.